

**contenu du message**

de [redacted]  
à enqueteublique.vendee3@orange.fr  
date 10/05/19 16:19  
objet a l'attention de M.SCHWERDORFFER  
pièce(s) jointe(s) 2 fichier(s) : enquete pu...docx (1.83 Mo) , 002.jpg (1.16 Mo)

A l'attention de M.SCHWERDORFFER concernant l'enquête publique du contournement de Mareuil sur lay dissais.

## PARTICIPATION A L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE CONTOURNEMENT ROUTIER DE MAREUIL SUR LAY

Monsieur Schwerdorffer  
Commissaire enquêteur,

**RIEN DE NEUF A L'OUEST**

L'association « *la clé des champs* » compte une cinquantaine d'adhérents et a pour objet la mise en valeur et la défense du Patrimoine, de l'Environnement, le bien vivre, le développement harmonieux et l'expérimentation des procédés soucieux de la Nature.

Le projet de contournement qui est présenté ne correspond en rien à nos valeurs et nous nous y opposons absolument avec la même force qu'en 2010 quand nous avons participé à l'enquête publique qui présentait un projet presque identique. Celui-ci avait été retoqué par un avis défavorable du commissaire enquêteur.

Il est assez effarant de voir repropose ce tracé par l'est, dans des conditions quasi similaires, sachant que c'est le plus coûteux et le plus dommageable pour l'environnement comme le montre clairement les études et le tableau de synthèse réalisé en 2014 par Egis France.

Pour étayer notre position, nous soulèverons deux points et nous joindrons notre participation à l'enquête de 2010 qui est toujours d'actualité.

1 – il est très surprenant que la solution du passage par l'est soit à nouveau proposée alors qu'elle a déjà fait l'objet d'un avis défavorable. Les rivières, la nature n'ont pas bougé, les problématiques restent les mêmes. Seul des intérêts particuliers à l'ouest (agricoles, éoliens, financiers) pourraient expliquer cette obstination qui s'oppose à l'intérêt général. Attention aux conflits d'intérêts.

2 – Aujourd'hui, on connaît les menaces climatiques qui pèsent sur nous et leurs conséquences. Souvenons-nous de catastrophe de la tempête Xynthia.

Très récemment le président Macron, nous disait que nous devons absolument limiter l'artificialisation des terres. Et sa ministre de l'écologie, Mme Wargon, d'ajouter : « le bitume progresse, la Nature régresse ». C'est un message très clair. Ce projet qui condamnerait des centaines d'hectares de terres et de biodiversité est encore moins concevable aujourd'hui qu'en 2010. Aucune raison ne peut le justifier. Passer en force serait se rendre coupable devant les Hommes et la Nature et avoir à en répondre.

**NON A CE GRAND PROJET INUTILE D'UN AUTRE TEMPS.**

## COLLECTIF

# Haies, bocage et Vallée de l'Yon

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le collectif « Haies, Bocage et Vallée de l'Yon » représente plusieurs associations environnementales et locales : La Fragonnette, la Clé des champs, la Stellaire, Les Jardins ordinaires d'Elzéar, Association de la Vallée de l'Yon, la LPO Vendée, les Amis de l'arbre.

Dans le cadre de l'enquête publique voici nos analyses et notre position concernant le contournement de Mareuil sur Lay.

Les habitants de Mareuil sur Lay ont droit à la tranquillité et les usagers de la route à un trafic fluidifié et sécurisé. Pour autant est-il nécessaire de construire un contournement de 7Km200 (contre 5Km par la traversée du bourg) comprenant 6 ronds points, 4 ponts et viaduc pour un coût non négligeable de 37M241000 euros (en première annonce car cela peut vite monter) ? La longueur du trajet et la multiplicité des ouvrages peuvent avoir un côté dissuasif pour l'utilisateur. Ce projet est à la fois démesuré et en même temps...rikiki puisqu'il n'est conçu qu'en 2X1 voie alors qu'il est prévu de traverser la commune de Saint Florent des bois en 2X2 voies. De toute façon, dans les deux cas les impacts environnementaux sont identiques. Il est regrettable de ne pas présenter ce projet dans son contexte global de liaison routière La Roche sur Yon/Luçon dont il ne représente qu'un tronçon. Il faut savoir que la traversée de la commune de Saint Florent des bois est prévue par une voie nouvelle sur 14km 500 entièrement prise sur la nature et les terres agricoles... ce qui fait beaucoup, alors même qu'il existe un itinéraire alternatif à la RD 746 déjà emprunté pour se rendre à Luçon : La Roche sur Yon, contournement sud, La Chaise la Vicomte, Bournezeau (en 2X2 voies), Sainte Hermine par autoroute ou D948, Luçon (document joint).

La lutte contre le dérèglement climatique et les engagements du Grenelle de l'environnement commencent à nos portes et non en Papouasie ou en Amazonie. La communauté de Pays Yon et Vie est en train de se doter d'un Plan Climat qui va en ce sens. Au rythme actuel, c'est en moyenne l'équivalent d'un département qui disparaît tous les 12 ans sous l'asphalte et le béton. La Vendée se situe dans le peloton de tête en matière d'artificialisation des sols.

Il faut ouvrir les yeux sur ce que coûtent à la Terre nos modes de vie et de consommation. Si la population mondiale avait le niveau de vie de la France, il faudrait 2.7 terres et pour celui des USA il en faudrait 5. La simple mathématique nous montre qu'avec l'expansion démographique nous allons dans le mur. A moins de refuser aux autres notre

confort et nos privilèges et de les maintenir par la force et la guerre. Le contournement de Mareuil sur Lay paraît loin et pourtant "le bruissement d'une aile de papillon s'étend à l'autre bout du monde". A force de grignoter notre milieu de ci de là, chaque jour nous rapproche de l'effet seuil où nous ne pourrions plus rien contrôler (pensons à l'été 2003 et à Xynthia, pour ne parler que de la Vendée). La planète survivra à la catastrophe, peut être pas l'espèce humaine. Est-ce cet avenir incertain que nous voulons léguer aux générations futures. ? Cessons de raisonner par notre confort, de concevoir égoïstement nos déplacements et notre économie, acceptons un peu de partage et de sobriété. "Vivre simplement pour que simplement d'autres vivent" (Ghandi)

Un contournement pour Mareuil sur Lay, oui pourquoi pas mais pas dans le cadre d'une liaison nouvelle La Roche sur Yon/Luçon, dispendieuse, destructrice et inutile.

Il existe des exemples, à la Ferrière, aux Essarts où un simple aménagement routier a suffi à réguler la circulation. On peut aussi envisager un contournement à minima en passant par l'ouest, un itinéraire obligatoire poids lourds, ce qui maintiendrait la vie et l'activité commerciale du bourg, possibilité d'aménager un rond point à l'entrée de Mareuil sur Lay recevant les arrivées de Château Guibert et Bournezeau et de créer en même temps un accès incitatif vers le grand parking. Quant à la sécurité, avec le dixième du budget on peut déjà réaliser de belles choses. Pensons également à favoriser les transports en commun (liaison ferroviaire existante entre La Roche sur Yon et Luçon) et le co-voiturage (parkings relais).

A l'origine du projet, le contournement de Mareuil sur Lay devait passer par l'ouest. C'était selon les études d'alors la solution la moins coûteuse et la plus respectueuse de l'environnement. Et c'est toujours le cas. Que signifie ce changement d'orientation ? Le tracé d'origine avait-il le tort de passer sur ou près de propriétés de notables ou d'agriculteurs influents ? Nous dirigeons nous vers un Talmont bis où l'on détruit le marais en passant par le sud ? "Le contournement ne passera pas par le nord, je protège mes terres d'abord" a t-on entendu. Pourquoi choisirait-on un contournement complexe, 30% plus cher, bouleversant des zones d'intérêts floristiques et faunistiques, destructeurs de paysages typiques et touristiques. Et quel est le rôle précis et le devenir de la carrière des Roches Bleues ? (fabrique de goudron par exemple) N'aurait-il pas été possible, plus judicieux et démocratique de proposer aux citoyens les deux projets dans le cadre de l'enquête publique ? Une large proposition aurait eu le mérite d'asseoir la légitimité du choix

retenu après l'analyse du commissaire enquêteur. Au lieu de cela, on nous présente un projet unique et partiel avec le sentiment que des intérêts particuliers sont supérieurs à l'intérêt général. Le risque est grand de finir au Tribunal Administratif car si beaucoup d'habitants sont en faveur d'un contournement, ils ne sont pas forcément pour le tracé proposé ni prêts à en supporter le coût financier ou l'impact écologique. Précisons que l'accord tacite de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) n'est en rien un encouragement ou un soutien au projet. Il signifie simplement que cet organisme dont l'aval est obligatoire n'a pas souhaité, n'a pas voulu ou n'a pas pu s'exprimer dans les délais impartis.

Bien qu'ayant étudié l'ensemble du dossier, nous développerons peu l'aspect technique environnemental, ceci ayant déjà été présenté par la LPO dont nous partageons l'analyse. Voici quelques considérations complémentaires :

- Quelques soient les mesures compensatoires prévues, les infrastructures de type routier représentent toujours un bouleversement et des dégâts irrémédiables sur le milieu et le paysage.

- Il ne suffit pas de déplacer des batraciens ou de transplanter des bulbes (cas des fritillaires pintades) pour que l'opération réussisse. Les stations botaniques occupent parfois seulement quelques mètres carrés propices à l'espèce, ici et pas ailleurs.

- La réimplantation de haies, même faite dans les règles de l'art avec des essences locales ne remplacera pas la destruction de haies anciennes composées des trois strates (herbacées, arbustives et hauts jets) avec des sujets jeunes, d'autres centenaires et certains sénescents, là où existe le maximum de richesse biologique. N'oublions pas aussi que la haie et les chemins creux représentent une valeur patrimoniale. Les talus, les bornes de pierre et la présence du fragon ou petit houx (*Ruscus aculeatus*) en peuplement continu sont des indices d'ancienneté.

- Dans la zone concernée se situe un des sites archéologiques majeurs en matière de préhistoire de la Vendée. L'accord de permis de construire, il y a quelques années s'est soldé par une destruction de site. Cet exemple de gestion irresponsable n'est guère engageant quant à l'avenir. Que vaudra un campement néolithique face aux impératifs économiques et aux délais de chantier ?

Nous sommes opposés à ce projet qui représente une forme de développement irresponsable et égoïste ne respectant ni l'Homme ni la Nature.

Pour le collectif « Haies, bocage et Vallée de l'Yon »